ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 62366

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le suicide plus que significatif des personnes lesbiennes, gaies, bi ou trans et des personnes en interrogation sur leur orientation sexuelle. L'inter-centres LGBT qui regroupe 138 organisations, estime cette part de 40 % à 60 %. Chaque jour en France, quelque 30 personnes se suicident et 400 environ tentent de le faire. L'homophobie est le facteur clef de cette sursuicidalité. Or l'État ne semble mener aucune politique visible de santé publique destinée à réduite la sursuicidalité des personnes LGBT. Pourtant un rapport parlementaire sur l'isolement et le suicide rappelle que les souffrances dues à la découverte de l'homosexualité semblent importantes en particulier à cause de l'accueil réservé par la société aux personnes homosexuelles. Il lui demande de lui faire savoir si il entend commander à des instituts de recherche une étude épidémiologique faisant le lien entre le suicide et l'homophobie, et quelles sont les modalités visant à associer les acteurs LGBT et les inter-centres LGBT qui accueillent chaque jour des personnes suicidaires évoluant dans un contexte homophobe.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vuilque
Circonscription : Ardennes (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62366
Rubrique : Mort
Ministère interrogé : solidarités, santé et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3673